

ABONNEMENT.

saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 OCTOBRE 1884.

Chronique générale.

C'est avec joie que nous avons appris les
succès que nos soldats, sous la conduite du
brave général de Négrier, viennent de rem-
porter au Tonkin.

Tout en déplorant que nos ineptes gou-
vernements puissent ainsi prodiguer le sang
des enfants de la France dans une aventure
douteuse, nous sommes fiers d'avoir à enre-
gistrer la vaillante conduite des innocen-
tes et courageuses victimes de l'incapacité
ministérielle.

Mais en voyant le corps expéditionnaire
du Tonkin aux prises avec les réguliers
chinois, nous nous demandons si ces combats
d'avant-garde ne sont pas le prélude
d'une action plus importante, dans laquelle
apparaîtront tout à coup toutes les forces du
Céleste-Empire.

Et nous songeons à la responsabilité ter-
rible qu'a assumée M. Jules Ferry en négligeant
de convoquer les Chambres, comme
la loi le lui ordonnait, et en se refusant
à employer les moyens d'envoyer au général Brière
de l'Isle les renforts qui peuvent lui être si
nécessaires demain.

Car, il ne faut plus que ce ministre im-
posteur vienne nous parler de représailles!
Tout le monde comprend aujourd'hui que
c'est la guerre, et tout le monde reconnaît
que le chef du ministère et le chef du gou-
vernement ont violé la Constitution qui dit,
dans son article 9:

« Le Président de la République ne peut
déclarer la guerre sans l'assentiment
préalable des deux Chambres. »

L'ouverture des Chambres a lieu aujourd'hui
14 octobre.

Le décret nommant M. Rouvier ministre
du commerce, en remplacement de M. Héris-

son, a été signé hier et a dû paraître ce ma-
tin au Journal officiel. M. Rouvier sera donc
installé pour la rentrée des Chambres.

M. Jules Ferry, président du conseil, a
présenté dimanche le nouveau ministre du
commerce, M. Rouvier, au Président de la
République.

On lit dans l'Intransigeant:

« Nous pouvons affirmer de la façon la
plus formelle que, depuis quarante-huit
heures, le gouvernement a reçu de Chine et
du Tonkin des nouvelles très-graves et fort
alarmantes. »

UN LÉGER DÉFICIT.

La commission du budget et le ministre
des finances ont équilibré vaillamment la
vaie, sur le papier, le budget de 1885. On est
même arrivé à un excédent de recettes!

Pour y parvenir, on a décidé d'appliquer
le droit de succession à l'Algérie et surtout
on a admis la majoration des évaluations
sur un certain nombre de recettes.

Ce ne sont même pas là des expédients.
L'équilibre ainsi obtenu est purement fictif,
tout-à-fait illusoire.

Veut-on savoir ce que valent ces majora-
tions?

Le Journal officiel a publié le rendement
des impôts directs et indirects pendant les
neuf premiers mois de 1884.

Nous avons déjà fait connaître le chiffre
principal du déficit qui s'élève à 47,620,000
fr. sur les prévisions budgétaires.

Voici les chapitres sur lesquels les pertes
ont été les plus considérables:

L'enregistrement a donné une moins-
value sur les prévisions de 34,847,000
francs; le timbre, de 4,079,000 fr.; les
douanes, de 42,444,200 fr.; les sucres, de
3,554,000 fr.; les postes, de 2,309,000 fr.;
les télégraphes, de 886,400 fr.

Le total des pertes s'élève à 52,053,400
francs.

Il y a des augmentations sur le chapitre
des contributions indirectes de 3,003,400
fr. et de 4,430,000 fr. sur les vins.

La différence en moins est donc exacte-
ment de 47,620,000 francs.

Mais qu'importe aux financiers de la ma-
jorité?

Nous sommes à la veille des élections.

Il faut bien mentir et tromper les élec-
teurs.

Plus tard, ces mêmes électeurs s'aperce-
vront sans doute qu'on s'est moqué d'eux,
mais alors comme alors! La farce sera
jouée.

LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER

Le correspondant du New-York Herald à
Haiphong télégraphie que le nombre des
Chinois engagés dans l'affaire de Lang-Kep
était de 7,000 et celui des Français de 4,000.

Les Chinois ont eu 2,500 morts; ils ont
perdu, en outre, tout leur convoi, chevaux,
mulets et munitions.

Dans cette affaire, le général de Négrier a
reçu une blessure qui est plus dangereuse
qu'il n'y paraissait au premier abord; sa
jambe est gravement atteinte.

Le général de Négrier est relativement
jeune.

Fils du général comte de Négrier, qui
commandait la place du Mans, en 1870, il
a conquis tous ses grades en Afrique: c'est
lui qui a détruit, il y a quelques années, le
marabout des Ouled-Sidi-Cheik, qui servait
de lieu de réunion à une certaine fraction
d'Arabes, toujours disposés à se révolter
contre la domination française.

Le comité de défense vient de terminer les
plans de fortifications ayant pour objet de
mettre notre frontière du Sud-Est à l'abri
d'une invasion.

D'après ces plans, Nice serait appelée à
devenir une place de guerre importante et en
quelque sorte le réduit central d'un vaste
camp retranché. Le projet du comité de dé-
fense a déjà reçu l'approbation du conseil
supérieur de la guerre et des bureaux de
l'état-major général.

En attendant le vote des crédits nécessai-

res à son exécution, le département de la
guerre commencera par organiser à Nice
une direction d'artillerie qui doit fonctionner
à partir du 4^{er} janvier

LES FÊTES DU BICENTENAIRE
DE CORNEILLE.

A l'occasion du deuxième centenaire de
Corneille, sa ville natale, Rouen, s'est mise
en fête et a convié à cette solennité l'Insti-
tut de France.

Les diverses académies y ont envoyé des
délégations.

Voici une partie du programme des fêtes
qui ont été données. Samedi soir, il y a eu
retraite aux flambeaux avec les musiques
militaires, représentation solennelle au théâ-
tre des Arts par les artistes de la Comédie-
Française. M. Mounet-Sully a dit des stan-
ces de M. Sully-Prudhomme à Corneille.

Dimanche, grande manifestation publi-
que; défilé du cortège devant la statue de
Corneille, laquelle, magnifique chef-d'œu-
vre de David d'Angers, a été inaugurée en
1834 pour le 150^e anniversaire de la mort
de Corneille.

Dimanche soir, conférence au théâtre La-
fayette, représentation solennelle, lecture
d'une pièce de vers par M. Henri de Bor-
nier.

La Comédie-Française a représenté en
cette circonstance, devant une salle très-bril-
lante, les quatre premiers actes d'Horace et
trois actes du Menteur.

M^{lle} A. Dudley jouait pour la première
fois le rôle de Camille; elle s'est montrée tra-
gédienne remarquable dans le quatrième
acte d'Horace et a soulevé de longues et en-
thousiastes acclamations.

MM. Mounet-Sully, Laroche et Maubant
ont été convenables, mais rien de plus.

Dans le Menteur, MM. Got et Delaunay
ont joué avec la verve, la jeunesse et l'en-
train qui leur sont habituels.

Les stances de M. Sully-Prudhomme à
Corneille, d'une faiblesse regrettable et où

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

II

Jean de Trémière était le fils unique d'un gentil-
homme limousin, parent éloigné des Merlin de la
Hansaye. Son père, le chevalier Hugues de Trémière,
avait servi quelque temps dans l'armée; il était
capitaine dans le régiment de Royal Auvergne
quand une maladie qui mit sa vie en danger, et le
laissa dans un état de grande faiblesse, le contrai-
gnit à se retirer du service.

Les premières années de retraite furent douces;
il vécut paisiblement dans sa terre de Beynac,
loin de la politique, et soignant une
troupe de cadets. Quand éclata la Révolution, il
pensa qu'il pourrait continuer d'habiter le domaine
patrimonial. Pourquoi l'édit-on inquiet? Ses
propriétés et lui-même n'étaient connus que par des
habitants dans le pays; il s'était toujours montré
accessible et compatissant avec ses fermiers, d'une
urbanité parfaite avec ses voisins; cet honnête
homme croyait n'avoir pas un ennemi. Il avait

raison, mais la tempête de haine farouche qui se
formait alors ne devait connaître ni amis ni enne-
mis, mais seulement des caves à piller, des
châteaux à démolir et du sang à répandre. Autour
de lui, rapidement, les passions s'échauffèrent, les
mœurs devinrent d'une violence excessive. Des
menaces de mort furent proférées à diverses
reprises contre lui et contre sa femme. Le capitaine
dut émigrer. On était à la fin de 1791. Déjà il était
difficile de passer la frontière. Le gentilhomme
gagna non sans peine et sans danger Lausanne,
sur les bords du Léman.

Ce fut dans cette ville, au milieu de toutes
les rigueurs de la vie d'exil, que M^{me} de Tré-
mière, quelques années plus tard, accoucha
d'un fils. La joie que cet événement apporta aux
deux proscrits fut courte. M. de Trémière, dont la
santé était ébranlée depuis longtemps, mourut
au mois de juin 1795. Le petit Jean avait alors six
mois.

M^{me} de Trémière veuve, sans ressources, puisa
un courage surhumain dans son dévouement
maternel. On vit cette femme, habituée à toutes
les élégances et à tout le bien-être de la vie de
châtelaine, soutenir pendant dix ans, sans mur-
mure et sans faiblesse, le combat quotidien contre
la misère. A la fin elle succomba. C'était dans
l'automne de 1804. Avant de mourir, elle recom-
manda son fils à un vieux prêtre français qui vivait

dans son voisinage. Le prêtre garda Jean chez lui
jusqu'au printemps de 1805. Il apprit alors par un
de ses amis demeuré en France, qu'un marquis
Merlin de Hansaye, qui s'était battu pendant toute
la guerre de la chouannerie en Vendée et dans le
haut Anjou, vivait dans une petite propriété appelée
la Merlière, aux environs d'Angers. Une lettre de
l'abbé avertit le marquis de l'existence de Jean. Le
gentilhomme répondit de suite:

« Monsieur l'abbé, nous étions avant la Révolu-
tion six Merlin; il y avait autant de Trémière, qui
nous étaient parents de loin. Je reste seul des
Merlin, et ce n'est pas ma faute. Puisqu'il reste
encore un Trémière, envoyez-le moi: je l'élèverai
pour l'amour de ceux qui sont morts et du bon
Dieu qui ait leurs âmes. »

Jean était alors un garçon de onze ans, pâle et
chétif, mais dont l'œil était plein d'intelligence et
de vie.

Son arrivée fut une fête: depuis longtemps déjà
on l'attendait, et toute la Merlière pria, matin
et soir, afin que le voyage fut sans trop de fatigue
et sans danger; depuis longtemps tout était prêt,
et les joujoux qu'on lui donnerait, et sa chambre,
au midi, bien chaude, et son lit, tout petit avec de
grands rideaux. M. de la Hansaye l'accueillit ten-
drement, et l'aima bien vite. Jean s'appropriait, et
se consolait. Au bout de huit jours, il disait: « mon
oncle », et le marquis disait: « mon neveu ».

Les mois, les années passèrent, et ce bonheur
dura. M. de la Hansaye se consacrait tout entier à
l'éducation de Jean. Il ne le quittait guère, causait
et jouait avec lui, dormait dans la chambre voisine
de la sienne. Sans cesse penché sur cet enfant, il
contemplait, avec une émotion toute paternelle,
cette incomparable merveille, l'éclosion d'une âme.
Dans cette mystérieuse adolescence, tout l'homme
se révèle, et s'annonce. Les moindres actes de
l'enfant ont un sens profond. On observe en lui des
puérilités qui rassurent et d'autres qui font peur.
Mille influences nouvelles l'enveloppent: des pas-
sions qu'il ne connaît pas bien l'émeuvent; des
inclinations qui seront des vertus se déclarent;
il ignore tout; il est avide de tout; les impressions
qu'il reçoit ne s'effacent plus; la pensée de l'avenir
l'éblouit; toutes les énergies de la nature se déve-
loppent à la fois dans cette atmosphère ardente,
traversée d'orages, au sein de laquelle on aperçoit
par moments, à la lueur d'un éclair, l'œuvre qui
s'édifie, la destinée qui se décide, l'homme enfin
encore inachevé, marqué déjà du caractère qu'il
portera toute sa vie.

Jean grandissait dans la liberté de la campagne,
joyeux compagnon de tout ce qui chante et de tout
ce qui fleurit. Il annonçait une âme honnête,
délicate, accessible à tous les sentiments généreux.
M. de la Hansaye fortifiait et dirigeait de son mieux
ces bonnes dispositions.

On voit trop la préoccupation de plaire à un auditoire officiel, ont été fort bien les par Mounet-Sully.

Nous empruntons au *Matin français* les extraits suivants d'une lettre de son correspondant spécial de Rouen :

« 14 octobre. — Tandis que la ville de Rouen fait sa toilette et qu'elle se pavoise pour recevoir dignement ses invités, je suis allé visiter à Petite-Couronne, village très-rapproché de Rouen, la maison que Corneille a habitée pendant une grande partie de son existence. Cette maison est située dans un pays admirable, au versant d'une vallée qu'arrose la Seine et dont elle vient baigner le jardinnet.

» La ville de Rouen a acquis récemment cette propriété des descendants même des fermiers de Corneille, et elle a, grâce à d'habiles restaurations, fait revivre la maison du grand tragique. Il y reste encore quelques meubles précieux qui sont des souvenirs de Corneille. On y remarque, entre autres objets, une armoire et des sièges de salon vraiment remarquables.

» La salle à manger, la chambre du père de Corneille et la chambre de ses deux fils sont ornées de souvenirs. — On y voit un autographe curieux de Pierre Corneille au marguillier de sa paroisse, lettre approuvant des comptes de dépenses.

» Un autre souvenir bien modeste, et bien précieux pourtant, ce sont les chenets du grand poète.

» Un buste, offert par les élèves du lycée Corneille, orne l'entrée de la maison. La demeure est entourée de verdure. Elle est belle par elle-même, elle est grande aussi par les souvenirs qu'elle évoque dans l'esprit des visiteurs.

» Il est regrettable que le cabinet de travail du poète ait en partie disparu à la suite des restaurations qu'on y a faites avant que la ville en fit l'acquisition.

» De retour à Rouen, j'ai assisté à l'arrivée de toutes les notabilités parisiennes que la municipalité a invitées à venir assister aux fêtes. On pratique à leur égard, ici, la plus généreuse hospitalité.

» Parmi les illustrations présentes, j'ai reconnu MM. Boissier, Sully-Prudhomme, Camille Doucet, de Bornier, Rousse, Meissonier, et cent autres encore.

» La ville de Rouen ne s'attendait pas à recevoir un aussi grand nombre de visiteurs ; elle a hâté les préparatifs des fêtes populaires.

» La grande retraite aux flambeaux qui a été donnée ce soir a eu un caractère véritablement imposant.

» On sent que tous les invités sont heureux de se retrouver unis sur ce terrain commun de l'honneur à rendre à la mémoire du plus illustre enfant de la ville de Rouen et d'un de nos plus grands génies.

» Demain matin, tous les invités se rendront à Petite-Couronne et visiteront la maison dans laquelle Corneille passait ses vacances, et où il composa ses chefs-d'œuvre.

» La maison où naquit Corneille, à Rouen, n'existe plus ; mais sur l'emplacement qu'elle occupait, on a dressé un décor

représentant exactement la modeste demeure du père du grand tragique. »

ÉTRANGER

LES ESPIONS PRUSSIENS EN SUISSE.

La police suisse vient de mettre la main sur une curieuse affaire. C'est l'histoire d'un anarchiste qui opérait en Suisse et qui n'était autre qu'un agent provocateur salarié par la Prusse. L'histoire est si singulière que nous la reproduisons telle qu'elle est racontée par le correspondant de l'*Indépendance belge* :

« Il y a quelque temps, on arrêtait à Liestal trois compères occupés à placarder des « appels aux prolétaires ». Ces placards étaient venus de New-York. On arrêta les trois afficheurs, nommés Pfau, Schaffhousen, et Berchthold, Fribourgeois, et Weiss, Saxon. Ce dernier ne tarda pas à éveiller l'attention de la justice. On fit une enquête minutieuse sur ses antécédents. On le soumit à un interrogatoire, et il finit par donner des renseignements absolument inattendus sur son *curriculum vitae*.

» Ce Weiss, âgé de vingt ans, avait été expulsé de Berlin « pour rire » et pour mieux pouvoir jouer en Suisse le rôle de policier aux gages de la police prussienne. Il s'était installé à Bâle, d'où il adressait ses rapports à une dame de Berlin, qui les passait à M. le conseiller de police Krüger, Metzgergasse, 44, cour n° 4. Weiss se faisait envoyer son traitement de 120 marcs par mois à l'adresse de M. E. Richter à Bâle. Il prenait ainsi le nom d'un député au Reichstag.

» On a pu constater que ce jeune drôle, qui a à peine vingt ans, recevait fréquemment des lettres chargées. C'était un habitué des cabarets fréquentés par les ouvriers, et où il dépensait beaucoup d'argent. Avisé de ce qui devait se passer à Liestal, il s'y rendit, et c'est lui qui a engagé Pfau et Berchthold à afficher les « appels aux prolétaires ». Il avait même fourni la colle !!!... Pendant sa détention préventive, il a écrit à Berlin afin d'obtenir de l'argent et des adoucissements aux rigueurs du régime.

» Un commissaire prussien est accouru de Muthouse, c'est M. Zahn ; il a pu obtenir une entrevue avec le prisonnier et lui a parlé pendant dix minutes. Plus tard, le procès étant entamé, des agents de la police allemande sont arrivés. L'un d'eux apportait 120 marcs à l'accusé, en prétendant que cet argent était envoyé par la famille du prévenu. Weiss a avoué qu'il appartenait à une famille pauvre incapable de lui venir en aide, et il a spontanément reconnu que cet argent lui était adressé par la police prussienne. Un des agents a sollicité du prévenu, où celui-ci attendait dans le vestibule sa comparution devant la cour, de garder le silence sur ces rapports avec la police. « Cela ferait mauvais effet », disait l'agent en question. Malheureusement, Weiss avait déjà tout avoué.

la fortune, mais cela vous permettra d'attendre et de trouver mieux. Peut-être aussi prendra-t-il goût au métier ?

— Sur ce dernier point je doute fort, avait répondu M. de la Hansaye, mais j'accepte.

Les commencements avaient été rudes pour Jean. Sa nature indépendante, remuante, un peu sauvage, se plia difficilement au travail d'un bureau. M. Furondeau, qui s'en aperçut, désespéra de la vocation de son dixième clerc, et le chargea presque exclusivement d'aller chez les clients de l'étude recevoir des paiements, prendre des renseignements ou porter des projets d'actes. Jean fut moins malheureux.

Bientôt même il retrouva, sous une autre forme, le bonheur qu'il avait perdu : il connut Stéphanette. Voici comment :

Il allait tous les dimanches à la première messe de sa paroisse. Jeune clerc logé dans les combles, il s'éveillait dès l'aube. A cinq heures en été, à six heures en hiver, il était rendu à l'église Saint-Maurice, et s'agenouillait toujours dans la même chapelle, à droite du chœur.

Ces messes matinales ont une physiologie que n'ont pas les autres. A neuf heures, à midi, c'est la foule qui remplit l'église. A cinq heures du matin c'est une petite compagnie de fidèles qui ne se renouvelle guère, humbles gens pour la plupart, dévots, qui lisent dans de gros livres à la lueur

» Tout cela n'est nullement un raconter à sensation ; c'est le résumé des débats publics. Depuis le 1^{er} janvier 1884, c'est bien le cinquième ou sixième agent provocateur qui a été pris sur le fait. Weiss a été condamné à six mois de prison, et les deux naifs auxquels il avait fourni la colle à trois mois de la même peine.

» Le *Journal de Genève*, après avoir raconté les faits à peu près tels qu'on vient de les lire, rapporte que ce procès a excité une vive irritation parmi les habitants de la Suisse allemande et surtout parmi les Bâlois. Ils sont indignés contre le gouvernement allemand, qui a voulu « se servir du Conseil fédéral suisse comme d'un valet de justice pour atteindre un but politique. »

BELGIQUE. — On se prépare activement aux élections communales. On dit que les catholiques s'entendent avec les indépendants de Bruxelles : tout ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui, c'est qu'ils vont pour la première fois engager la lutte avec une liste complète.

Quant aux libéraux, ils sont en pleine discordie. Beaucoup d'entre eux voudraient éliminer les candidatures compromettantes, telles que celles de M. Janson et des socialistes : mais ceux-ci n'entendent ni être joués, ni céder le terrain à leurs anciens complices.

La lutte promet d'être vive.

REVUE FINANCIÈRE.

Les rentes n'ont eu en réalité la dernière semaine que peu de variations. On a baissé un jour pour remonter le lendemain. En somme le marché est lourd.

Le 3 0/0 cotait vendredi 78.02 1/2, l'amortissable 79.35, le 4 1/1 108.75.

Le 5 0/0 italien a une valeur indépendante des fluctuations de la Bourse. Le crédit de l'Italie, comparé à celui des autres Etats européens assigné à ce fonds d'Etat le cours de 103 à 104 fr., dans un avenir prochain. Le vote prochain des conventions de chemins de fer, qui doit fermer le grand livre de la dette publique pour de longues années, assurera bientôt ce résultat quand on voit les économies de l'Italie déposées dans les caisses d'épargne arriver par une progression successive à dépasser largement un milliard, on est certain que les économies qui se portent parallèlement sur les rentes, absorberont rapidement tous les titres de la rente italienne qui sont actuellement en dehors de l'Italie.

La Banque de France se tient à 5,020. Les bénéfices nets du 2^e semestre au 9 octobre s'élevaient à 5,751,756 fr., diminution de 1,337,982 fr. sur ceux de la période correspondante 1883.

Le Crédit Foncier se tient à 1,302.50. Dans sa séance hebdomadaire de mercredi dernier, le conseil d'administration a autorisé pour 3,892,000 fr. de nouveaux prêts, dont 2,777,000 fr. en prêts fonciers et 1,115,000 fr. en prêts communaux. C'est mardi 14 octobre qu'a lieu la souscription publique de 600,000 obligations Communales de 500 fr. 3 0/0. La petite épargne sera tout particulièrement favorisée dans cette émission ou le Crédit Foncier n'accepte aucune libération anticipée. Le prix d'émission est fixé à 435 fr., payables : 20 fr. en souscrivant, 15 fr. à la répartition, le surplus en versements échelonnés jusqu'en 1887. Cette émission obtiendra sans aucun doute un succès considérable.

La Commune 1889 se traite à 442, la Commune 1880 à 441, la Foncière 1879 à 446.

La Banque de Paris a été très-éprouvée cette der-

treblante de quelques cierges, et qui se connaissent tous pour s'être vus tant de fois les uns les autres à la même place, auprès du même pilier, en face du même autel. Jean avait remarqué bien souvent, non loin de lui, une jeune fille vêtue de noir, belle et triste. Il avait pris l'habitude de la voir, et chaque dimanche, quand il entrait dans l'église, sans même y penser, il regardait du côté où elle devait se trouver. S'il l'apercevait, il en ressentait un certain plaisir.

Un jour il ne la vit pas.

— Qu'est-il donc arrivé ? se demanda Jean.

Vingt fois dans la journée cette question lui revint à l'esprit, et le jeune homme s'aperçut, non sans étonnement, que cette inconnue ne lui était pas indifférente. Le dimanche suivant il arriva de très-bonne heure à l'église.

C'était un matin d'automne. Ni les cierges ni les lampes n'étaient encore allumés. Seule une petite flamme blanche tremblait devant l'autel de la Vierge. L'ombre enveloppait de ses plis la vaste nef, les chapelles, le chœur, l'autel, dont on distinguait à peine les colonnes de marbre et les lourdes dorures, tandis que la lumière incertaine du matin, passant à travers les vitraux et les grandes rosaces du transept, éclairait faiblement les voûtes dont elle semblait augmenter encore la prodigieuse hauteur.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

nière semaine, elle est descendue jusqu'à 700 fr. pour regagner le cours de 715 fr.

La Société Générale reste fermement tenue. Le succès que cette Société vient d'obtenir avec les deux émissions obligations Panama et obligations Ouest-Algérie 3 0/0, fait pressentir que sa clientèle se montrera très-favorable à l'émission des 600 mille obligations communales du Crédit Lyonnais, auquel elle prête son concours. Crédit Lyonnais. — La situation de cette Société inspire des craintes sérieuses. Le remboursement des dépôts à 1881 pèse sur l'encaisse. La fermeture de nombreuses succursales serait-elle le prélude de la liquidation amiable publiquement annoncée et non sur l'énorme perte que va subir la Foncière Lyonnaise est confirmée... Il s'agit de 8 à 10 millions de terrains situés à Ospedaletti (Italie) sur lesquels la Foncière Lyonnaise a édifié 6 millions de constructions et de viabilité. La Foncière Lyonnaise ignorement acquérir en Italie sans autorisation royale, est forcée aujourd'hui de restituer aux propriétaires originaux les terrains dans leur état primitif.

On hésite au Crédit Lyonnais à faire appel du 3^e et 4^e quart parce que la Foncière Lyonnaise est contrainte à cet appel pour son propre compte ; or, les actionnaires de ces deux Sociétés étant les mêmes, il serait difficile de tirer deux moulures du même sac. La Banque d'Escompte de Paris va avoir le 16 octobre courant son assemblée générale ordinaire pour les comptes de l'exercice 1883. Cette assemblée aurait été sagement retardée jusqu'à la fin des nouvelles formalités qu'avait exigées l'absorption de la Banque Française et Italienne sur les bases de l'arrêt de la cour de Paris du 24 juin dernier. La Banque d'Escompte de Paris a mis à profit les deux années qui viennent de s'écouler pour améliorer le fonctionnement des Sociétés auxquelles elle avait prêté son concours et par suite la valeur intrinsèque de leurs titres.

Les chemins de fer français sont restés faibles : le Nord à 1,612.50, le Lyon à 1,225, l'Orléans à 1,367.50, le Midi à 1,145, l'Est à 775, l'Ouest à 822.50.

Chronique militaire.

En vertu d'une note ministérielle, les militaires en congé, les engagés volontaires et les soldats appartenant aux corps faisant partie de l'armée d'Afrique étant actuellement en France, sont maintenus dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre.

On annonce la prochaine nomination du général de Négrier à la dignité de grand-officier de la Légion d'Honneur.

C'est la juste récompense de la bravoure et de l'énergie que le jeune et déjà célèbre général n'a cessé de montrer depuis son arrivée au Tonkin.

La promotion d'officiers généraux qui devait être signée samedi en conseil des ministres est retardée.

Le général Campenon a décidé que les vacances ne seraient comblées qu'au mois de décembre prochain pour un mouvement plus étendu, s'il est nécessaire.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le recensement des jeunes gens qui sont appelés, par leur âge, à faire partie de la classe 1884 devra être terminé, au plus tard, le 31 décembre prochain. Les tableaux de recensement, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1885, devront être publiés et affichés, dans chaque commune, les dimanches 4 et 11 du même mois.

Par décret du Président de la République, en date du 5 octobre, M. J. Merlet, maire de Martigné-Briand, précédemment suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral, est révoqué.

Et après ? — Les électeurs de Martigné-Briand et l'immense majorité des habitants de cette commune n'en conserveront pas moins à M. J. Merlet toutes leurs sympathies et toute la confiance dont il est digne.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation du *Maitre de Forges*, par la compagnie des Tournées artistiques, aura lieu demain mercredi sur notre scène.

Notre confrère de Tours, l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, termine sa revue théâtrale par les lignes suivantes qui font l'éloge des interprètes que nous sommes appelés à applaudir :

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRAZILLE ET BOURDON.

Par jugement en date du 10 octobre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état d'union les créanciers de la faillite des sieurs Brazille et Bourdon, anciens négociants en grains à Saumur, et a maintenu M. Louis Bonneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions comme syndic à ladite union.

Le Greffier du Tribunal, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CLÉE, JULES.

Par jugement en date du 10 octobre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état d'union les créanciers de la faillite du sieur Clée, Jules, ancien négociant à Doué-la-Fontaine, et a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions comme syndic à ladite union.

Pour extrait : Le greffier du Tribunal, GAUTIER.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CEDER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

à Saumur

60 mètres de serres — Eaux de la Loire Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE

Terrains Domaniaux

Situés à SAUMUR

Le SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Sous-Préfecture de Saumur, il sera procédé, par le Sous-Préfet de Saumur, à la vente aux enchères publiques de :

1° Un terrain inculte, d'une contenance de 8 ares 95 centiares, formant l'extrémité de la levée de Nantilly, à Saumur, et confrontant du nord un sieur Verneau-Luzé, du sud un sieur Julienne-Simon, de l'est un sieur Stears, de l'ouest à l'ancien chemin n° 50.

Sur la mise à prix de 900 fr.

2° Un terrain de 451 mètres carrés 85 cent., près la route de Varrains, levée de Nantilly, sur la commune de Saumur, ayant pour confins, au nord fossé dépendant du chemin de fer de l'Etat, au sud la propriété du sieur Lorrain aîné, à l'est le pied du talus du bas chemin de Chacé et à l'ouest un chemin d'exploitation appartenant à l'Etat.

Sur la mise à prix de 270 fr.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au bureau des Domaines de Saumur, où les cahiers des charges sont déposés.

Saumur, le 9 octobre 1884.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (763)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

Etude de M^e MAURICE, avoué-licencié à Chinon (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Par suite de saisie immobilière

Le JEUDI 6 novembre 1884, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Chinon,

LE

CHATEAU DU PLESSIS

Situé commune de Chilouze,

Et ses dépendances.

Consistant principalement en vignes, bois et pré, d'une contenance totale de 36 hectares environ, en un seul lot, sur la mise à prix de 20,000 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1° à M^e MAURICE, avoué à Chinon; 2° au Greffe du Tribunal civil de Chinon, ou est déposé le cahier des charges. (764)

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

ON DEMANDE

A EMPRUNTER :

1° 63,000 fr. 5 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 200,000 francs;
2° 20,000 fr. 4 1/2 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 30,000 francs.

S'adresser à M^e BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire). (756)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé, UNE

BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

A VENDRE

EN TOURAINE

Près Chemin de fer,

Belle et bonne Terre

276 hectares,

Dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes en rapport, Château, Parc, Futaies, Tailles, Fermes, céréales, racines, élevage, engraissement.

Beaux revenus.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M^{me} veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à M^e LECOMPTÉ, notaire.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.



MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatiser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)



GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. DOUCÈDE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Millie-Christine, Nice. (733)

CONTENTIEUX, RECOURÈMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable.

S'adresser au bureau du journal.

A L'ABELLE Maison J. PÉREBE 22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE : Une apprentie pour la Mode ; Un apprenti pour la Mercerie ; Un petit garçon pour les courses. (757)

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans ; et un homme pour seigner un cheval et pour aider dans le jardin. S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

La Maison de l'Épargne populaire est la seule qui délivre :

Table showing credit options: 1 Bon de 20 fr. contre un versement de 5 fr. et 1 fr. per month. Lists amounts from 30 to 200 fr. and corresponding weekly payments up to 50 fr.

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Épargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir :

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilette.

NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

Advertisement for A. LEVASSEUR, SEUR, 33 - Rue de Fleurus - 33 PARIS. Features a large 'LD' logo and text: 'LIBRAIRIE ABEL PILON', 'par mois', 'Fr.', 'Envoi franco des Catalogues', 'LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE'.

Advertisement for LA VELOUTINE, 'SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS'. Text: 'Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875. EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Siemuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Cb. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix'.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.